

Formation professionnelle : plus de jeunes et mieux formés

Le dimanche 27 janvier 2013, la Chambre de Commerce et sa Luxembourg School for Commerce, avec la Chambre des Salariés et le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, ont organisé la remise solennelle des diplômes et des certificats sanctionnant l'apprentissage commercial, l'apprentissage industriel, l'apprentissage dans l'hôtellerie et la restauration, l'apprentissage dans le secteur des services, ainsi que l'apprentissage social-éducatif. Cette remise s'est déroulée en présence de Madame Mady Delvaux-Stehres (cf. portrait), Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle, et de Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration.

Dans le cadre de la «Promotion du Travail», parrainée par Madame Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission européenne, 112 des 741 lauréats ont été mis à l'honneur pour avoir obtenu les meilleurs résultats dans leurs professions respectives. Dans leurs discours respectifs, Pierre Gramagna, Directeur Général de la Chambre de Commerce, et Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des Salariés, ont commenté la situation actuelle de la formation professionnelle initiale qui s'annonce positive. Ils ont plaidé néanmoins pour une adaptation du cadre législatif et réglementaire de la réforme endéans les meilleurs délais sur tous les points où la mise en œuvre de la réforme a démontré que les textes législatifs et réglementaires actuels ne donnent pas entière satisfaction.

Lors de son allocution de bienvenue devant les 900 invités, Pierre Gramagna, Directeur Général de la Chambre de Commerce, s'est réjoui de pouvoir confirmer l'évolution positive de l'apprentissage. Ainsi, avec un total de 741 diplômés remis, le taux de réussite pour la promotion 2012 s'élève à 82,94%, et 940 nouveaux contrats d'apprentissage ont pu être enregistrés à la rentrée scolaire 2012-2013. De plus, d'après une enquête menée en mai 2012 par la Chambre de Commerce, pas moins de 85% des lauréats de la promotion 2011 ont, soit intégré le marché du travail, soit décidé de se

perfectionner en poursuivant leurs études. Ces chiffres encourageants confirment la devise adoptée par la Chambre de Commerce «Plus de jeunes, des jeunes mieux formés». Celle-ci résume parfaitement les défis qui se posent au plan national en matière de formation professionnelle : d'un côté, de motiver et de sensibiliser le plus grand nombre de jeunes à l'apprentissage, et d'assurer, de l'autre côté, une formation de qualité outillant les apprentis des compétences requises par le marché du travail luxembourgeois.



La Chambre de Commerce et son organisme de formation, la Luxembourg School for Commerce (LSC), œuvrent pour une implication accrue des entreprises dans la formation professionnelle initiale et pour une amélioration de l'image de marque de l'apprentissage. Cet engagement semble porter ses fruits.

Le nombre de 940 nouveaux contrats d'apprentissage représente un nouveau record. Plus d'un tiers de ces contrats, en tout 346, concerne les professions d'agent administratif et commercial (DAP) et d'employé administratif et commercial (CATP). Ce nombre a presque doublé par rapport à l'année précédente. La Chambre de Commerce souligne dans ce contexte que la formation en alternance est le moyen approprié à combattre le chômage des jeunes.

Monsieur Gramagna a remercié toutes les entreprises pour l'immense effort qu'elles ont consenti à faire, en déclarant autant de postes d'apprentissage. Il a toutefois précisé que malgré ce nombre élevé de nouveaux contrats enregistrés, de nombreux postes d'apprentissage sont restés vacants tandis que parallèlement, certains jeunes étaient sans entreprise-formatrice. Ce phénomène s'explique par le niveau de qualification trop faible des jeunes à la recherche d'un contrat d'apprentissage et par les effets d'une orientation scolaire et professionnelle encore perfectible. Pierre Gramagna a appelé la Ministre de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle à adapter le cadre législatif et réglementaire de la réforme dans les meilleurs délais sur tous les points où la mise en œuvre de la réforme a démontré que les textes législatifs et réglementaires

actuels ne donnent pas entière satisfaction. Dans son discours Jean-Claude Reding, Président de la Chambre des Salariés (CSL), a insisté sur la nécessité de conférer une image forte et positive à la formation professionnelle et d'en faire une filière d'excellence pour la formation et l'accès à l'emploi.

Dans ce contexte, il a remercié les entreprises formatrices pour avoir déclaré des postes d'apprentissage et s'est exprimé pour une poursuite de ces efforts afin de permettre à encore plus de jeunes de profiter d'une formation duale. En même temps, Jean-Claude Reding a demandé de veiller à ce que les postes de stages déclarés soient disponibles en nombre et qualité suffisants. La réforme de la formation professionnelle, selon la Chambre des Salariés, déjà renforcé le partenariat entre le monde scolaire et le monde économique, mais des adaptations sont à faire.

Jean-Claude Reding a annoncé que les chambres professionnelles vont formuler des pistes d'amélioration endéans les prochains mois, car elles affichent clairement leur volonté de garantir aux apprentis une formation de qualité, ceci en partenariat avec le Ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle et les autres acteurs de la formation. Les efforts doivent mener vers un but commun : l'organisation d'un système de formation professionnelle initiale performant conférant au plus grand nombre possible de jeunes une qualification professionnelle certifiée valant dé d'entrée sur le marché de l'emploi. Dans le cadre de

la remise des diplômes de fin d'apprentissage, la Chambre de Commerce et la Chambre des Salariés offrent chacune un chèque-formation à tous les lauréats. Madame la Ministre Mady Delvaux-Stehres a adressé ses félicitations à tous les lauréats. Elle a également remercié tous les acteurs, chambres professionnelles, lycées et entreprises-formatrices pour leur engagement indéfectible dans la formation professionnelle initiale et leur volonté de mener à bien l'implémentation de la réforme.

La «Promotion du Travail»

La «Promotion du Travail» récompense les lauréats ayant obtenu les meilleurs résultats. Madame Viviane Reding, Vice-présidente de la Commission européenne, s'est réjouie de parrainer cette initiative. Elle a souligné qu'une éducation et une formation de qualité sont essentielles à la réussite tout au long de la vie professionnelle, et permettent à chacun de participer pleinement à la vie sociale, politique et économique. Elle a souligné qu'une formation de qualité est un atout essentiel pour l'accès à la vie active.

Monsieur Nicolas Schmit, Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Immigration a salué les très bons résultats de cette promotion. Selon Monsieur Schmit l'éducation en alternance, dite «duale», qui se fait tant à l'école qu'en entreprise, a fourni aux participants les qualifications et les compétences nécessaires à leur réussite et à leur intégration au marché du travail.

Mieux comprendre l'économie sociale et solidaire

En quoi consiste l'économie sociale et solidaire au Luxembourg? Quels sont les domaines économiques de l'activité de ces entreprises? Combien sont-elles? Combien d'emplois créent-elles?

Afin d'être en mesure de mieux répondre à ces questions, le département de l'Économie solidaire du ministère de l'Économie et du Commerce extérieur a lancé un projet conduit en collaboration avec le Statec, pour élaborer à terme une méthode permettant de dresser un panorama statistique des entreprises actives dans ce secteur.

Dans ce contexte, le département a commandité une enquête auprès de TNS ILRES afin d'obtenir un maxi-

mum d'informations sur les acteurs et les activités de l'économie sociale et solidaire au Grand-Duché.

Plus de 1.000 entreprises seront contactées dans les prochains jours par TNS ILRES, un échantillon jugé suffisant dans un premier temps pour mieux cerner l'économie sociale et solidaire au Luxembourg. En parallèle, la constitution officielle de l'Union luxembourgeoise de l'économie sociale et solidaire (ULESS) se prépare.

Les résultats de l'enquête bénéficieront aussi bien à cette plateforme destinée à regrouper les acteurs concernés et au département de l'Économie sociale et solidaire qu'aux autres intéressés à ce secteur en développement.